

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

مركز البحث في الإعلام العلمي والتقني

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique
Research Centre on Scientific and Technical Information

CAHIER DES CHARGES RELATIFS A LA PRESELECTION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026



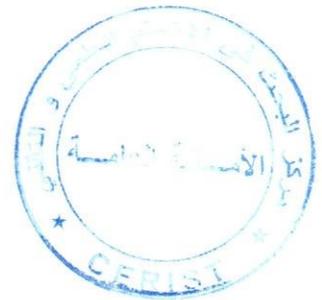
PREAMBULE

Le présent cahier des charges a pour objet la présélection, par le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique, d'un commissaire aux comptes au titre des exercices 2024, 2025 et 2026.

Aussi bien la lettre de consultation que l'ensemble de la procédure de désignation du commissaire aux comptes obéissent aux dispositions des textes légaux en vigueur notamment :

- Loi N°10-01 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé,
- Loi N°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics,
- Décret présidentiel N°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,
- Décret exécutif N°11-32 du 22 Safar 1432 correspondant au 27 janvier 2011 relatif à la désignation des commissaires aux comptes,

Les deux documents précités (la lettre de consultation et le cahier des charges), et après leur validation par le conseil d'administration du Centre, ont été diffusés sur le site web du Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST) <https://www.cerist.dz/index.php/fr/> et envoyés par messagerie électronique et ou Fax à l'ensemble des commissaires aux comptes enregistrés sur le site web de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes <https://www.cn-cncc.dz/tableau>



I. Informations générales concernant l'établissement

1. Présentation de l'établissement

Créé en 1985 par décret N° 85-56 daté du 16 mars 1985, le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique, communément appelé CERIST, est un organisme étatique à vocation intersectorielle. Sa principale mission est de mener des activités de recherche ayant pour objectif la mise en place et le développement d'un système national d'information scientifique et technique.

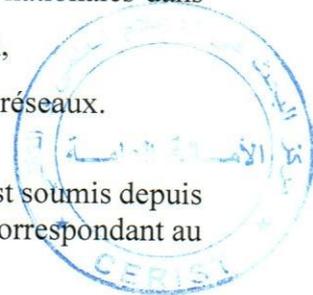
En 2003, le CERIST devient Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

Le CERIST est organisé en : quatre (4) unités de recherche, cinq (5) divisions de recherche, quatre (4) départements techniques, deux (2) services communs et trois (3) services administratifs, placés sous la direction d'un Directeur, appuyé par un Directeur Adjoint et d'un Secrétaire Général.

Ses missions ont été élargies notamment aux activités suivantes :

- Mener toute activité de recherche relative à la création, la mise en place et le développement du système national d'information scientifique et technique.
- Promouvoir la recherche dans les domaines des sciences et des technologies de l'information et de la communication et de participer à leur développement,
- Contribuer à la coordination et à la mise en œuvre des programmes nationaux d'information scientifique et technique dans un cadre concerté et en liaison avec les secteurs concernés,
- Contribuer à l'édification et à la promotion de la société de l'information par la mise en place et le développement de réseaux sectoriels d'information thématiques notamment le réseau académique et de recherche, et d'assurer la connexion avec les réseaux similaires à l'étranger ainsi que par le développement et la généralisation des techniques d'information et de communication dans les activités d'enseignement supérieur,
- Participer à la modernisation du système documentaire universitaire national par la mise en place notamment de bibliothèques virtuelles,
- Réunir les éléments nécessaires à la constitution de bases de données nationales dans les domaines des sciences et de la technologie et en assurer la diffusion,
- Promouvoir la recherche en matière de sécurité de l'information et des réseaux.

Le CERIST est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est soumis depuis 2011 aux dispositions du décret exécutif n°11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au



24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique.

2. Synthèse des observations, remarques et réserves émises par le commissaire aux comptes sortant :

- Comptabilisation de l'IRG dans un seul compte comptable pour l'ensemble des catégories d'IRG,
- Dépenses réelles dépassant les dépenses prévisionnelles pour certains chapitres,
- Actif net positif,
- Régie appuyée par un PV fait en bonne et due forme,
- La mise en place de journaux auxiliaires fournisseurs est recommandée,

II. Rappel des missions et obligations du commissaire aux comptes

1. Missions du commissaire aux comptes :

Conformément à l'article 23 de la loi 10-01 du 29 juin 2010, le Commissaire aux comptes a pour missions de :

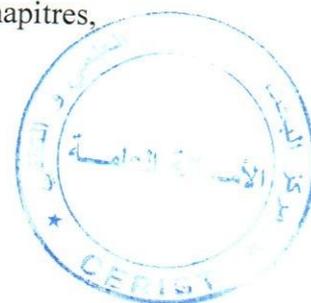
- Certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine,
- Vérifier la sincérité et concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion,
- Donner un avis, sous forme de rapport spécial sur les procédures de contrôle interne du Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique,
- Apprécier les conditions de conclusion des conventions de l'organisme contrôlé et les entreprises ou organismes qui lui sont affiliés ou avec les entreprises et organismes dans lesquels les administrateurs et dirigeants ont un intérêt direct ou indirect,
- Notifier par écrit aux dirigeants et au Conseil d'administration toute insuffisance de nature à compromettre la continuité d'exploitation de l'organisme dont il a pu avoir connaissance.

Ces missions consistent à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion du Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique, à vérifier les valeurs et les documents et à contrôler la conformité de la compatibilité aux règles en vigueur.

2. Rapports devant être produits par le commissaire aux comptes :

Conformément à l'article 25 de la loi 10-01 du 29 juin 2010, la mission de commissaire aux comptes aboutit à l'établissement :

- D'un rapport de certification avec ou sans réserves de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des documents annuels ou éventuellement au refus de certification dûment motivé,





1.1- Obligation des moyens :

Le Commissaire aux comptes effectuera son travail avec diligence, dans les règles de l'art et s'engage à déployer les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de sa mission.

1.2- Respect des dates de remise des rapports :

Le Commissaire aux comptes effectuera ses diligences suivant un programme de travail annuel qu'il s'engage à remettre au Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique au début de chaque exercice.

1.3-Prix et conditions de paiement :

1.3.1- Prix :

Les prix sont fermes et non révisables durant toute la durée du mandat de trois (03) années confiées au commissaire aux comptes.

1.3.2- Modalités de paiement :

Le règlement des honoraires du commissaire aux comptes au titre de ses missions courantes s'effectue sur présentation de notes d'honoraires et intervient comme suite après la remise du rapport final de certification.

2. Programme de travail :

Le Commissaire aux comptes déploiera sa mission selon un planning temporel garantissant le maximum de célérité et d'efficacité à son intervention, tout en respectant les délais d'exécution de ses diligences et de remise des rapports y afférents.

3. Présentation des offres :

L'offre du soumissionnaire devra être insérée dans une enveloppe cachetée et anonyme portant la mention suivante :

**Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique
Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres
Direction du Centre, Bloc B, 2^{ème} étage, Bureau 19
05, rue des Trois Frères Aissou, Ben Aknoun, Alger
Consultation N° : 04 -SG/2024 ayant pour objet la présélection d'un commissaire aux
comptes pour le compte du Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et
Technique au titre des exercices 2024, 2025 et 2026.
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET
D'EVALUATION DES OFFRES »**

Cette enveloppe contiendra à l'intérieur trois (03) enveloppes séparées et cachetées «A», «B» et «C» :

- **Une première enveloppe (A)** portant la mention « **Dossier de candidature** » comportant les documents suivant :

- 
- Une copie de la carte fiscale ou tout autre document permettant l'identification du NIF (Numéro d'Identification Fiscale)
 - Une copie recto verso du registre de commerce ou de l'agrément
 - Fiche de renseignement à remplir obligatoirement, selon le modèle joint en annexe 01
 - Une attestation de déclaration de pouvoir.
 - **Une deuxième enveloppe (B)** portant la mention « **Offre technique** » comportant les documents suivants :
 - Les ressources à mettre en œuvre (commissaire aux comptes et ou auditeur, comptable)
 - La qualification professionnelle des intervenants (CV, Diplômes, Attestations de travail, Affiliations individuelles)
 - Le programme de travail détaillé ;
 - Les rapports intérimaires, spéciaux et finaux à présenter ;
 - Les délais de remise des rapports.

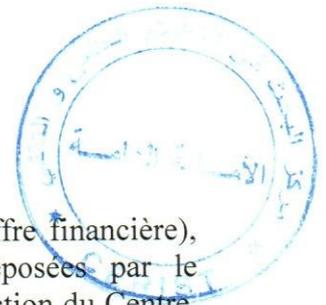
Toutes ces informations sont reprises dans le mémoire technique joint en annexe 6

- La lettre de consultation dûment paraphée portant le cachet humide et la signature du soumissionnaire, précédée de la mention manuscrite « Lu et accepté ».
- Déclaration à souscrire à remplir obligatoirement selon le modèle joint en annexe 02
- Déclaration de probité à remplir obligatoirement selon le modèle joint en annexe 04

Important : Sous peine de rejet de la soumission, l'enveloppe extérieure doit être strictement anonyme et sans aucun signe distinctif de nature à identifier le soumissionnaire.

- **Une troisième enveloppe (C)** portant la mention « **Offre financière** » comportant les documents suivants :
 - La lettre de soumission,
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU),
 - Le détail quantitatif et estimatif (DQE),
 - La décomposition du prix global et forfaitaire (DGPF)

Dans le cas où le soumissionnaire ne complète pas son offre par les documents administratifs manquants dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, son offre sera rejetée (article 69 du décret présidentiel N°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public).



4. Dépôt des soumissions :

Les trois (03) enveloppes (dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière), contenues dans une seule enveloppe anonyme et fermée, seront déposées par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, au niveau de la Direction du Centre, Bloc B, 2^{ème} étage, Bureau 19, Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique, 05, rue des Trois Frères Aissou, Ben Aknoun, Alger. Voir code

5. Date et heure limites de remise de l'offre :

Le dernier délai de dépôt des offres est fixé pour la journée du **jeudi 02 mai 2024 (12h00)**. De ce fait, les soumissionnaires disposent de 10 jours pour préparer et soumettre leurs offres à compter de la date d'édition de la lettre de consultation et du cahier des charges.

6. Demande d'éclaircissement :

Toute demande d'informations concernant la présente consultation doit être effectuée au plus tard cinq (5) jours avant la date fixée pour le dépôt des offres et ce, exclusivement par mail à l'adresse suivante : sg@cerist.dz

L'information demandée est communiquée systématiquement à l'ensemble des commissaires aux comptes ayant répondu à la consultation.

7. Analyse des offres :

7.1- Réception des soumissions :

Les plis reçus seront enregistrés sur un registre ouvert à cet effet au niveau de la Direction du Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique. Ce registre devra mentionner le numéro du pli (attribué suivant l'ordre d'arrivée) ainsi que la date et l'heure exactes de la réception. Tout pli qui parviendrait après la date et l'heure fixées au point 5 du présent cahier des charges sera rejeté.

7.2- Recevabilité et ouverture des plis :

L'ouverture des plis de l'offre technique et l'offre financière sera assurée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, instituée conformément aux dispositions de l'article 96 de la loi N°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

7.3- L'examen de la conformité des offres consistera en :

- La vérification que l'enveloppe extérieure est anonyme et bien scellée. Dans le cas contraire, l'offre sera rejetée.
- La constatation de la régularité de l'enregistrement des offres sur le registre prévu à cet effet.

7.4- L'ouverture des plis : Seuls les plis déclarés recevables seront ouverts en vue de :

- Constater l'existence des enveloppes A, B et C

- Dresser la liste détaillée des pièces constitutives de chaque soumission.

Il est à noter que les soumissionnaires sont invités à participer à la séance d'ouverture des plis conformément à l'article 70 du décret présidentiel N°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

8. Evaluation des offres :

L'évaluation des offres se fait en deux étapes :

8.1- Evaluation des offres techniques : (sur 70 points)

Les offres jugées recevables seront évaluées techniquement selon le barème de notation suivant :

ITEMS	CRITERES	NOTE
1	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	35
	(1) année d'expérience	10
	(2) années d'expérience	20
	(3) années d'expérience et plus	35
2	MANDAT	35
	(1) mandat	10
	(2) mandats	20
	(3) mandats et plus	35
TOTAL		70

8.2- Evaluation des offres financières : (Sur 30 points)

Seules les offres des soumissionnaires dont l'offre technique a été retenue feront l'objet d'une analyse financière.

Les offres financières se rapportant aux soumissions conformes au présent cahier des charges seront vérifiées et dans le cas où elles comporteraient des erreurs elles seront rectifiées, comme suit :

Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres fera foi.

La notation des offres financières se fera sur la base des critères suivants :

- La note maximum de trente (30) points sera attribuée à l'offre la moins distante.

$$Nc = 30 \times \frac{Mm}{Mc}$$

NC : Note de l'offre considérée

MM : Montant de l'offre la moins disante

MC : Montant de l'offre considérée

9. Choix de l'offre :

Le service contractant retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse correspondant à l'offre qui obtiendra la note totale la plus élevée par référence à la sommation (Note technique + Note financière)

NB : En cas d'Égalité des points le choix sera porté sur l'offre ayant obtenue la note technique la plus élevée ; En cas d'Égalité de l'offre technique, le choix sera porté sur celle ayant obtenu la note la plus élevée concernant les mandats.

10. Infructuosité de la consultation :

La procédure de consultation est déclarée infructueuse dans les cas suivants :

- Lorsqu'aucune offre n'est réceptionnée
- Lorsqu'il est réceptionné un nombre d'offres inférieur à trois (03)
- Lorsqu'après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet et au contenu de la présente lettre de consultation
- Lorsqu'un nombre d'offres inférieur à trois (03) est déclaré conforme à l'objet et au contenu de la présente lettre de consultation.

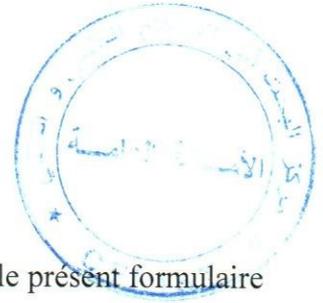
Fait à Alger le : 22/04/2024

Le Secrétaire Général



الأمين العام
رفيق عدور

ANNEXE 1
INFORMATIONS GENERALES



Les commissaires aux comptes soumissionnaires sont tenus de remplir le présent formulaire

Renseignements concernant le commissaire aux comptes soumissionnaire

Identification

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Nationalité :
N° d'agrément : Date d'agrément :

Adresse professionnelle :

Commune :

Wilaya :

Téléphone : Fax :

Email :

Portable :

Fait à _____ , le _____

Signature et cachet

(Nom et qualité du signature)



ministère des finances

Annexe 2

DECLARATION A SOUSCRIRE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique-CERIST**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : **MOKHTARI ZOUHIR - Directeur**

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :

Présentation du soumissionnaire (reprendre la nomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises: Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement:

1/.....
2/.....
3/.....
.....

Dénomination du groupement:

.....

Désignation du mandataire:

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant:

.....

3/Objet de la déclaration à souscrire:

Objet du marché public :

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

.....

.....
La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés :

.....
.....
.....

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :

.....
.....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :

.....
.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société:.....

Adresse ,n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

.....
.....
.....

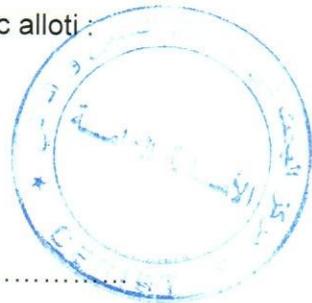
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société:.....

Adresse ,n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

.....





.....
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :
.....
.....
.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre):

1/Dénomination de la société.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:
.....
.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société A l'occasion du marché public :
.....
.....
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres)
.....
.....

à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.



5/Signature du Soumissionnaire

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....

6/décision du service contractant :

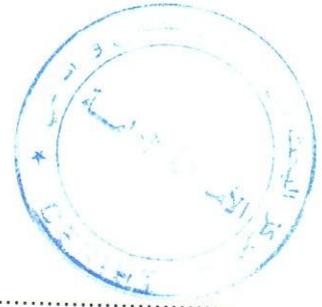
La présente offre est

A Alger, le

Signature du représentant du service contractant :

Annexe 3

LETTRE DE SOUMISSION



Je soussigne, (Norn et Prenom) :

Profession :

Demeurant à

Agissant au nom et pour le compte de :

inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

Me soumetts et m'engage envers l'EPRS à exécuter les prestations conformément aux Conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffre et en lettres) :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'Application des sanctions prévues par l'Article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à..... le
(Nom, qualité du signataire et cachet)



ministère des finances

Annexe 4

DECLARATION DE PROBITE

1/Identification du service contractant :

Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique-CERIST

2/Objet du marché public :

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

....., agissant :

En son nom et pour son compte.

au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :

.....
.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....
.....
.....

Forme juridique de la société:

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

.....

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné de d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à...Alger,

le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

Annexe 5

DECLARATION DE CANDIDATURE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



ministère des finances

وزارة المالية

DECLARATION DE CANDIDATURE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique-CERIST**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : **MOKHTARI ZOUHIR - Directeur**

2/Objet du marché public : Consultation pour la présélection d'un commissaire aux comptes au titre des exercices 2024, 2025 et 2026

3/Objet de la candidature:

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi concernés que leurs intitulés :

.....
.....
.....

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

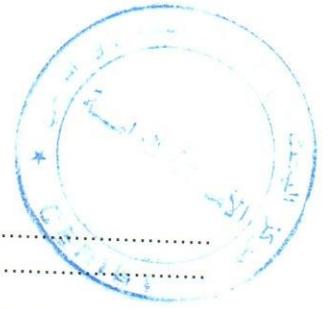
Nom, prénom nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

.....
.....
....., agissant :

En son nom et pour son compte

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente

4-1/Candidat ou soumissionnaire seul :



Dénomination de la société :
.....
.....

Adresse ,n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:
.....
.....
.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/Candidat ou soumissionnaire membre d'un groupement momentané d'entreprises

Le groupement est : Conjoint Solidaire

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :

Nombre du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Dénomination de la société :

Adresse ,n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:
.....
.....
.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non Oui

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ou :
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque

membre du groupement en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- Pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- Du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
- Pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- Pour avoir fait une fausse déclaration,
- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défailtantes ;
- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- Du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudes, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- Pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ;
- Du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- Du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- Pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;



Non Oui

Dans la négative (à préciser) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

- Est inscrit au registre de commerce ou ;
- Est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou ;
- Détient la carte professionnelle d'artisan ou ;
- Est dans une autre situation (à préciser) :

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale

suivant : délivré par Le
Pour les entreprises de droit algérien et les entreprises ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision)



Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

-
-
-
-
-
-
-
-

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- La société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration)

- La société a réalisé pendant (indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en lettres, en chiffres et en hors taxes) dont% sont en relation avec l'objet du marché public du lot ou des lots (barre la mention inutile)

Le candidat ou soumissionnaire présente en sous-traitant :

Non Oui

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

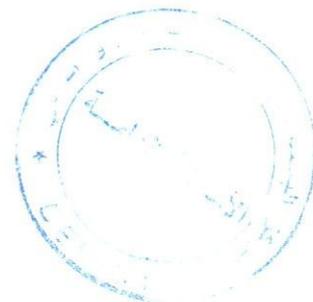
J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance

n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration pour tous les lots.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



Annexe 6

MEMOIRE TECHNIQUE

CRITERE	DOCUMENTS JUSTIFIANT LE CRITERE
Ressources à mettre en œuvre	Lister les moyens humains à affecter
Qualification professionnelle des intervenants	Justifier par des diplômes ou attestations
Expérience professionnelle	Justifier par une attestation délivrée par l'organe habilité
Mandat	Justifier par une attestation de bonne exécution
Programme de travail détaillé	Dresser un plan détaillé de la mission d'audit

